

La Région, acteur du renouveau démocratique et social

**13 PROPOSITIONS EN VUE
DES ÉLECTIONS RÉGIONALES DE 2010**

par Pierre Calame

Les élections régionales sont l'occasion d'affirmer plus clairement le rôle des territoires dans notre vie démocratique, économique et sociale. Pierre Calame avance dans cette note 13 propositions pour faire de la Région l'échelle par excellence du renouveau de la gouvernance, des modes de production et de consommation respectueux des impératifs sociaux et écologiques, et du dialogue des sociétés à l'échelle mondiale. Ces propositions sont regroupées en trois parties : Renouveler la gouvernance, la démocratie et la citoyenneté; Aller vers une société durable; Faire de la Région un acteur international.

NOTES DE L'IRE

février 2010

L'IRE est soutenue par la Fondation Charles-Léopold Mayer pour le progrès de l'homme

IRE
38, rue St-Sabin
75011 Paris, France
tel +33-(0)1 43 14 75 75
fax +33-(0)1 43 14 75 99
www.i-r-e.org
initiative@i-r-e.org

Pierre Calame

Pierre Calame, polytechnicien, ingénieur des Ponts et Chaussées, a travaillé pendant vingt ans au ministère français de l'Équipement où il a occupé diverses responsabilités de gestion territoriale et d'administration centrale. Il en est sorti convaincu de la nécessité d'une réforme radicale de l'État. Après un bref passage dans l'industrie, il a dirigé pendant plus de vingt ans la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme.

Renouveler la gouvernance, la démocratie et la citoyenneté

- 1** Fonder la gouvernance régionale sur le principe de subsidiarité active.
- 2** Faire de la démocratie participative une modalité de droit commun pour les politiques régionales.
- 3** Réhabiliter le concept de contrat social en adoptant une Charte régionale des responsabilités humaines.
- 4** Fonder la politique de la ville sur un contrat social renouvelé.
- 5** Considérer l'information et le capital immatériel comme une nouvelle dimension du bien public.

Aller vers une société durable

- 6** Créer dans la Région un réseau d'Agences économiques territoriales (AOT)
- 7** Développer des filières de production et de consommation durable.
- 8** Définir une politique villes-campagnes intégrant l'agriculture, la gestion des sols et l'eau.
- 9** Amorcer un système de quotas territoriaux d'énergie.
- 10** Passer d'une société du gaspillage à une société d'utilisation.
- 11** Renforcer le système des soins avec la monnaie sociale.

Faire de la Région un acteur international

- 12** Renforcer l'implication des Régions dans le Comité des Régions européennes.
- 13** Faire des Régions un acteur du dialogue de société à société entre régions du monde.

Renouveler la gouvernance, la démocratie et la citoyenneté

1 Fonder la gouvernance régionale sur le principe de subsidiarité active

Le comité Balladur, commettant les mêmes erreurs que Gaston Deferre près de trente ans auparavant, ne voit de progrès dans la décentralisation que par la clarification des responsabilités exclusives de chaque niveau de collectivité territoriale, ce qui justifie au passage que l'on supprime la clause de compétence générale du département et de la Région. Il laisse entière l'une des sources d'hypocrisie de la décentralisation française : l'idée qu'aucune collectivité locale ne peut exercer une quelconque tutelle sur une autre, de sorte que le seul moyen d'influence est celui des financements croisés, l'Etat gardant un monopole d'arbitrage¹. Au même moment, le Comité des Régions européennes a publié, en juin 2009, un *Livre blanc* sur la gouvernance à multi-niveaux². Ce Livre blanc part au contraire du constat qu'aucun problème de nos sociétés ne peut se gérer à un seul niveau : **l'objectif n'est donc pas de répartir des compétences exclusives entre différents niveaux de collectivités, mais de développer la pratique des compétences partagées** en se fondant sur de nouveaux principes de gouvernance.

La Région n'est certes qu'un des multiples échelons de l'édifice institutionnel français, mais c'est l'un de ceux où il est le plus facile d'innover. Elle se prête à **l'exercice des compétences partagées**,

régi par le principe de subsidiarité active³.

Comme dans la subsidiarité « classique », c'est au plus près des échelons de base qu'il faut inventer des solutions adaptées à des contextes et des acteurs très variés. Mais, là où la subsidiarité classique veut qu'il n'y ait aucune ingérence des autres niveaux territoriaux dans les affaires des communautés de base, la subsidiarité active se fonde au contraire sur la reconnaissance des interdépendances : une collectivité, par exemple la Région, est fondée à imposer à chacune des collectivités plus petites qui la composent des « obligations de résultats » : au lieu de fixer des normes uniformes, il faut susciter l'échange d'expériences et, à partir de là, découvrir des principes communs, chaque collectivité de base ayant la charge de trouver le meilleur moyen de mettre en œuvre ces principes communs en fonction de son propre contexte.

Le principe de subsidiarité active devrait être expérimenté pour chacune des politiques régionales. La Région pourrait être décomposée en territoires plus homogènes, plus petits, « agglomérations » ou « pays », en général entre dix et vingt, chaque politique régionale faisant l'objet d'un échange d'expériences entre ces territoires, échange animé par la Région et à partir duquel se définiraient les obligations de résultats.

Cette philosophie inspire déjà certaines politiques régionales. Elle fait partie d'une transformation plus vaste de la gouvernance, passant d'une approche qui privilégie la répartition rigide des compétences, les fonction-

1 Voir à ce sujet Pierre Calame, « La Commission Balladur sera-t-elle l'occasion de jeter les bases d'une gouvernance multi niveaux ? » Texte disponible sur le site de l'IRE (www.i-r-e.org)

2 Accessible sur le site www.cor.europa.eu (cliquez ici pour accéder directement au document)

3 « Les relations entre niveaux de gouvernance : la subsidiarité active » in Pierre Calame, *La Démocratie en miettes*, Editions Charles Léopold Mayer, 2003. Disponible sur le site de l'IRE (www.i-r-e.org). L'ouvrage peut être téléchargé dans son ensemble sur le site de l'éditeur (www.eclm.fr).

nements institutionnels et l'édition de règles uniformes à une gouvernance qui privilégie la **définition d'objectifs partagés, l'adoption de principes éthiques communs et le développement de « dispositifs de travail »** qui amènent à une recherche concertée de la meilleure manière d'atteindre ces objectifs.

2 Faire de la démocratie participative une modalité de droit commun pour les politiques régionales

On oppose parfois démocratie participative à démocratie représentative, comme si les deux étaient en concurrence et comme si la première était en mesure de remplacer la seconde. Cette idée est à la fois illusoire et dangereuse. En revanche, il semble avéré que la démocratie participative est en mesure de revivifier la démocratie représentative. Beaucoup de Régions l'ont déjà expérimentée, notamment à l'occasion d'exercices de prospective. On pourrait aller plus loin en généralisant, au niveau d'une Région, le système **des panels de citoyens**⁴.

Pour la préparation de chaque politique régionale, on constituerait un panel de citoyens alimenté en informations et en expériences. Cette information, dont la qualité est décisive pour la crédibilité de la démarche, serait mise à disposition de tous les citoyens sur le site du Conseil régional. Les conclusions du panel n'auraient pas d'effets contraignants pour la décision finale, qui continuerait à relever de la démocratie représentative,

mais la publication des débats sur le site en ferait un élément important à prendre en compte⁵.

3 Réhabiliter le concept de contrat social en adoptant une Charte régionale des responsabilités humaines

L'éthique du xxie siècle sera fondée sur le concept de responsabilité et sur l'équilibre entre droits et responsabilités. Les principes en sont exposés dans la Charte des responsabilités humaines⁶. Cette Charte définit en particulier trois dimensions, absentes du concept traditionnel de responsabilité mais essentielles pour la responsabilité au xxie siècle : premièrement, la responsabilité porte sur l'impact final des actes, **qu'ils soient prévisibles ou non, intentionnels ou non** ; deuxièmement, chaque citoyen et chaque acteur économique et social doit assumer une responsabilité mais **celle-ci est proportionnée au pouvoir social** : on ne peut revendiquer plus de pouvoir sans assumer en même temps plus de responsabilité ; enfin, **l'impuissance ne justifie pas l'irresponsabilité** si l'on n'a pas montré la volonté de s'allier à d'autres pour sortir de cette impuissance.

Le préambule du Traité constitutionnel européen avait développé la notion de responsabilité, ce qui était tout à fait juste en raison du lien profond entre responsabilité et contrat social. La caractéristique de ce que l'on a coutume d'appeler **le modèle social européen**, c'est précisément qu'il repose – implicitement

4 ¹ Yolanda Ziaka, « Le Panel des Citoyens : un essai de promotion de la démocratie participative », octobre 2001, article disponible sur le site de l'initiative DPH (Dialogues, propositions, histoires pour une citoyenneté mondiale), www.d-p-h.info. Voir aussi le site www.citizens-panel.eu.

5 ¹ Voir Pierre Calame, « Enjeux, difficultés et perspectives de la démocratie participative ». Une synthèse des travaux de la Rencontre mondiale Démocratie Participative (Rhône-Alpes, 10, 11 et 12 décembre 2007).

6 ¹ Voir « Charte des Responsabilités humaines », sur le site www.charter-humanresponsibilities.net.

ou explicitement – sur le concept de **contrat social**⁷.

Les Régions sont bien placées pour susciter une réflexion collective des acteurs locaux sur la Charte des responsabilités humaines et pour jouer un rôle moteur dans la réinvention du contrat social.

4 Fonder la politique de la ville sur un contrat social renouvelé

Les politiques successives menées en faveur des quartiers pauvres, en particulier ceux qui au fil des années sont devenus des espaces de relégation des populations issues de l'immigration récente, ont été peu efficaces. L'Etat, qui a piloté ces efforts, a mis en place une politique de « projets » comparable aux politiques de coopération par projet menées... en Afrique, avec les mêmes résultats décevants !

Beaucoup ont misé sur le système d'éducation pour résoudre la question de l'intégration sociale, espérant que « l'ascenseur social républicain », dont l'école devait être l'outil principal, continuerait de fonctionner. Mais le système d'éducation et les valeurs qu'il transmet se sont avérés faire partie du problème autant que de la solution. Ce système est fondé sur une affirmation des droits, notamment des droits des enfants et des adolescents, qui ne prend pas en compte les responsabilités et qui se révèle illusoire. Cette affirmation met en avant une égalité fallacieuse qui renvoie les jeunes à leurs échecs comme s'ils résultaient de leurs insuffisances personnelles, et oublie que le droit isole tandis que la responsabilité unit. C'est une machine à

produire des jeunes frustrés, terreau favorable au développement de problèmes sociaux ultérieurs.

L'Etat français n'a pas vraiment pris en compte les réflexions internationales dans ce domaine, en particulier celles qui conduisent à gérer véritablement la ville avec ses habitants. Bien entendu, un Conseil régional ne peut se substituer à la fois à l'Etat, aux départements et aux collectivités locales, qui détiennent l'essentiel des moyens financiers, administratifs et politiques, mais il peut montrer la voie d'une politique exemplaire, en partant par exemple des six principes conducteurs affirmés dans « la déclaration de Caracas » de 1991⁸ : partir des dynamiques à l'œuvre dans les quartiers ; reconnaître aux habitants un droit à s'enraciner ; reconnaître au sein de ces quartiers la grande diversité des situations et des niveaux d'aspiration ; mettre en place une gestion globale dépassant la sectorisation des interventions administratives ; mettre en accord les rythmes administratifs et politiques avec les rythmes sociaux réels ; créer des modalités de cofinancement par les habitants eux-mêmes et par la puissance publique pour le développement des projets.

7 Voir Jérôme Vignon, « Quel Modèle social pour l'Europe ? », in Yu Shuo, Huang Yé et Jean-Paul Delattre, *L'Europe c'est pas du chinois*, Editions Charles Léopold Mayer, 2007. Disponible sur le site de l'IRE (www.i-r-e.org). L'ouvrage peut être téléchargé dans son ensemble sur le site de l'éditeur (www.eclm.fr).

5 Considérer l'information et le capital immatériel comme une nouvelle dimension du bien public

Si l'on veut aller vers des sociétés durables assurant le bien-être de tous, il faut développer massivement les « biens qui

8 Déclaration exposée en détail par Catherine Foret dans « Gouverner les villes avec leurs habitants. Les nouveaux défis de la gestion urbaine : convergences mondiales », Editions Charles Léopold Mayer, 2001. L'ouvrage peut être téléchargé dans son ensemble sur le site de l'éditeur (www.eclm.fr).

se multiplient en se partageant⁹ » comme la connaissance, le savoir-faire, l'information, le capital immatériel. Le régime actuel des droits de propriété intellectuels, qu'il s'agisse des médicaments, des logiciels ou des connaissances scientifiques, est une hérésie car il crée de la rareté artificielle pour des biens qui sont abondants par nature.

Un Conseil régional ne peut évidemment réformer à lui seul les règles du commerce international. Il peut en revanche montrer la voie en faisant la promotion de la gratuité de la connaissance. Une première initiative pourrait concerner les logiciels. Un Conseil régional peut s'appuyer sur le mouvement du logiciel libre pour promouvoir en son sein, dans les collectivités locales de la Région, dans les lycées, dans le monde associatif, dans celui de l'économie sociale et solidaire et dans celui des petites entreprises **une politique systématique de remplacement des logiciels propriétaires par des logiciels libres¹⁰**. Dans certains cas, par exemple dans le cas des outils de comptabilité, cette démarche peut rendre nécessaires quelques développements supplémentaires pour parvenir au niveau d'ergonomie des logiciels propriétaires. Néanmoins, l'évolution des logiciels libres est telle que le principal effort doit porter sur la diffusion des logiciels existants en direction des acteurs économiques et sociaux qui, trop souvent, ne disposent pas du temps et des moyens intellectuels de se poser la question.

En mettant le logiciel libre au cœur de l'initiation des lycéens à l'informatique, et en créant un partenariat avec les instituts d'enseignement supérieur, une Région est en mesure d'initier à un faible

coût **un passage en masse des logiciels propriétaires aux logiciels libres**.

Une autre initiative prometteuse est celle de créer **des centres de ressources documentaires** permettant un processus massif d'échange d'expériences aussi bien au niveau local (entre les collectivités territoriales, entre les établissements hospitaliers, entre les établissements scolaires, entre les pactes territoriaux de lutte contre l'exclusion, etc.) qu'au niveau international, le Conseil régional s'assumant comme une porte ouverte sur le monde.

9 | Voir à ce sujet : « Les différentes catégories de biens et de services et les régimes de gouvernance de chacun d'eux » in Pierre Calame, *Essai sur l'économie*, Editions Charles Léopold Mayer, 2009. L'ouvrage peut être téléchargé sur le site de l'éditeur (www.eclm.fr).

10 | Voir à ce sujet le site de l'association de promotion et de défense du logiciel libre, « April » (www.april.org), qui compte à ce jour 5336 adhérents, dont 440 entreprises.

Aller vers une société durable

6 Créer dans la Région un réseau d'Agences œconomiques territoriales (AOT)

On parle ici d'« œconomie » plutôt que d'économie car il s'agit bien de définir les règles du jeu de la gestion de la communauté et du territoire commun. C'est le sens étymologique du mot économie. L'enjeu d'un nouveau modèle de développement est **de tirer parti au mieux de toutes les ressources naturelles, matérielles et immatérielles de la Région** de façon à renouveler et à faire croître, à l'issue de chaque période, les quatre catégories du capital régional : le capital matériel, le capital humain, le capital naturel et le capital immatériel.

Or, une région française n'a actuellement **aucun moyen intellectuel et institutionnel d'y parvenir**. Elle ignore pratiquement tout des flux qui la traversent ; elle connaît à peine les flux d'énergie entrants et sortants, elle ne sait rien des flux d'information, de matière et d'argent. Elle ignore, dans son fonctionnement, ce qui résulte d'échanges locaux ou d'un usage optimal de l'énergie, n'ayant aucun moyen de faire la distinction entre échanges internes et échanges avec l'extérieur. Or, il faut connaître pour agir. D'où l'idée de créer, pour chacun des territoires infra-régionaux, agglomérations ou pays, une **Agence œconomique territoriale** (AOT). Cela peut se faire

éventuellement en élargissant les compétences des institutions existantes, par exemple des agences d'urbanisme, en les chargeant, pour commencer, d'une fonction d'étude des « métabolismes territoriaux » et en étendant progressivement leurs responsabilités et leurs compétences à la création de monnaies locales, au développement d'entreprises d'intérêt collectif, etc.¹¹

7 Développer des filières de production et de consommation durable

Nous ne pouvons pas nous en remettre aux seules entreprises et à leur responsabilité sociale et environnementale pour créer un nouveau mode de développement.

Il n'y a de société durable que s'il y a des filières de production et de consommation elles-mêmes durables. Or, en règle générale, ni les consommateurs, ni même les entreprises de production ou de distribution ne connaissent le degré de durabilité des filières. Cela tient notamment à l'utilisation d'une même monnaie (unité de compte, moyen de paiement) pour deux éléments distincts mais incorporés dans le même processus de production et de distribution : le travail humain et les matières premières non renouvelables, notamment l'énergie. On objecte souvent qu'une mesure détaillée des matières premières et de

¹¹ Pierre Calame, « Promouvoir les agences œconomiques territoriales (AOT) en Europe », texte disponible sur le site de l'IRE (www.i-r-e.org).

l'énergie incorporées dans une filière relève de l'utopie, et on affirme qu'il suffit de « produire et acheter localement ». Ces deux arguments manquent de solidité. Le premier parce que si l'énergie et les matières premières incorporées à chaque stade du processus de production et de distribution semblent difficiles à mesurer, **c'est précisément parce que la taxation actuelle porte sur le travail humain.** A priori, le travail humain incorporé tout le long du processus de production est plus difficile encore à mesurer que l'énergie et les matières premières consommées. Si cela ne semble plus le cas, c'est tout simplement parce qu'une taxe sur la valeur ajoutée a été instaurée : **c'est la taxation qui crée l'outil de mesure.**

Quant à « produire et consommer localement », ce slogan s'avère souvent plus sympathique que profond, notamment en ce qui concerne les produits alimentaires. Les études des filières alimentaires montrent en effet que les coûts énergétiques liés à la production sont à chercher non pas du côté du transport mais du côté **de la production elle-même**¹², dans une agriculture productiviste peu économique en énergie directe (utilisation de fioul détaxé) et indirecte (les intrants).

Régions et collectivités locales disposent d'un levier puissant pour poser la question de la durabilité des filières : la restauration collective dans les établissements scolaires et dans les hôpitaux. Le réseau Alimenterra, qui anime l'échange d'expériences européennes dans ce domaine, met en évidence les potentialités de la restauration collective pour poser la question de l'alimentation, de ses liens avec l'économie locale et la santé. Des villes comme Rome, Copenhague, Londres sont

pilotes en la matière.

Le développement par la Région d'une action directe pour les lycées et les hôpitaux – et indirecte, en lien avec les Conseils généraux et les communes, pour les collèges et écoles primaires – lui donnerait un levier puissant pour poser la question des filières durables à partir de la restauration collective.

Une autre piste prometteuse est celle de la **négociation avec les grandes entreprises de distribution**. On sait le rôle joué par ces entreprises dans la distribution de la plupart des biens de consommation courants, notamment agroalimentaires. Elles disposent en outre, notamment pour des raisons de sécurité alimentaire ou de gestion des stocks et des circuits d'approvisionnement, de traiteurs du processus de production à travers les codes barres.

Certaines entreprises, comme Carrefour, ont eu des directions générales sensibles aux enjeux écologiques, comme le prouve la réflexion menée sur une filière de pêche durable. Il est également intéressant de voir que la première entreprise de distribution mondiale, Wall Mart, pourtant peu suspecte en général de philanthropie, veut établir un indice de durabilité pour chacun des produits qu'elle vend.

Un Conseil régional est bien placé, en lien par exemple avec les villes de la Région, pour susciter une réflexion d'ensemble sur les modes de consommation et la durabilité des filières, et pour impliquer les grandes entreprises de distribution intéressées par la démarche. Cela pourrait se faire en deux temps : dans un premier temps il faudrait construire des indices de durabilité ; dans un second temps il faudrait ouvrir un débat démo-

12 Voir à ce sujet les travaux de l'Institut Wuppertal (www.wupperinst.org).

ocratique sur les modes de consommation comme levier de la transition vers une société durable.

8 Définir une politique villes-campagnes intégrant l'agriculture, la gestion des sols et l'eau

La grande agriculture productiviste, tournée vers le marché international plus que vers les besoins régionaux, continue à dominer dans beaucoup de régions françaises. Les nappes phréatiques sont polluées par une agriculture intensive, de sorte que l'eau doit être traitée massivement pour répondre aux besoins humains.

Plusieurs mécanismes peuvent être mis en place rapidement pour réorienter l'agriculture dans une région. Le premier mécanisme, déjà adopté par certaines villes et régions à l'étranger comme New York ou Munich, consiste à signer des contrats avec les agriculteurs pour la conversion à l'agriculture biologique et la préservation des nappes phréatiques. Ces contrats, instaurant des servitudes de droit privé, permettent de contourner les baux ruraux habituels qui n'autorisent pas à stipuler un mode d'exploitation particulier. Une deuxième voie pourrait être l'acquisition progressive par la Région des sols agricoles, à travers un mécanisme qui compense les terres consommées par l'urbanisation par un fonds de nature comparable au Conservatoire du littoral. Pour la gestion des terres ainsi acquises, la formule juridique du commodat¹³ semble toute indiquée.

Elle permet, en échange d'une mise à disposition des sols à des exploitants agricoles, d'imposer les modes d'exploitation.

9 Amorcer un système de quotas territoriaux d'énergie

L'échec de la négociation de Copenhague et le rejet par le Conseil constitutionnel de la première version de la taxe carbone sont riches en enseignements. Ils montrent tout d'abord la faiblesse de l'approche préconisée par les pays occidentaux, en particulier par les Etats-Unis, qui consiste à accepter des réductions des émissions de gaz à effet de serre à condition que les grands pays émergents, en particulier la Chine, fassent un effort comparable. Or, si la Chine est parfaitement consciente des contradictions de son modèle de développement actuel, et si elle a entrepris une politique d'amélioration de l'efficience énergétique et de développement des énergies renouvelables, elle ne peut accepter d'être mise sur le même plan que des pays comme les Etats-Unis, dont la consommation par habitant est cinq fois supérieure à la sienne, d'autant plus que tout le développement économique occidental s'est fait au prix d'émissions considérables de gaz à effet de serre depuis 150 ans.

Ce n'est pas en termes d'efforts parallèles de réduction qu'il faut raisonner mais **en termes de quotas d'émissions équitables d'un pays à l'autre**. Le rachat aux pays en développement de leurs quotas d'émissions par les pays riches répond en outre à la nécessité de financer les modalités d'un

¹³ Utilisée par exemple par la Fondation Charles-Léopold Mayer pour fixer les modalités d'exploitation du domaine agricole de la Bergerie de Villarceaux en Région Ile-de-France. Voir aussi la page consacrée à ce projet sur le site de la Région d'Ile-de-France.

développement nouveau, plus économe en énergie, dans les pays émergents.

Quant au rejet par le Conseil Constitutionnel de la première version de la taxe carbone, **il manifeste la grande difficulté à avoir des régimes de gouvernance concurrents pour l'énergie**, quotas d'émissions pour les grandes entreprises et taxation des émissions de CO₂ pour les autres. Cet épisode juridique oblige à **s'interroger sur la pertinence même d'une taxe** appliquée à ce type de bien. Cela ouvre un débat plus général et d'une grande importance pour les Régions : celui sur les régimes de gouvernance applicables aux différentes catégories de biens et services. En effet, il faut sortir de l'alternative simpliste entre biens privés, relevant du marché, et biens publics, relevant de l'action publique.

Il ne faut pas craindre de reconnaître que la consommation d'énergie non renouvelable relève fondamentalement d'une **économie du rationnement** (où l'on décide ce à quoi chaque personne, chaque activité économique, chaque pays a droit pour respecter le double principe d'équité et de préservation de la biosphère et des droits des générations futures). Ce qui conduit au principe de quotas territoriaux négociables.

Bien entendu, une Région ne peut à elle seule procéder à une réforme d'une telle ampleur. Néanmoins, elle peut en tracer les voies en instaurant de tels quotas territoriaux négociables pour la gestion des bâtiments publics, les systèmes de transport et plus généralement pour toutes les politiques sur lesquelles elle intervient¹⁴.

10 Passer d'une société du gaspillage à une société d'utilisation

Dans une époque pas si lointaine, les sociétés de chauffage urbain étaient rémunérées à la thermie consommée, et les sociétés d'économie mixte en fonction du chiffre d'affaires qu'elles gagnaient : deux exemples de mécanismes qui, littéralement, « poussaient à la consommation ». Ce ne sont que deux exemples des cas flagrants d'une société de gaspillage où l'obsolescence technique ou sociale est programmée d'avance, l'appareil de production s'entretenant en permanence par le remplacement d'un modèle par un autre.

Chacun peut comprendre qu'une société durable est une **société d'utilisation**¹⁵ où les biens – c'est-à-dire l'énergie et la matière incorporées – sont remplacés autant que possible par des services. Cela passe en particulier par une conception beaucoup plus modulaire des appareils et des machines – qu'il s'agisse d'ordinateurs, de chaudières, de voitures, de photocopieuses ou même de bâtiments – de sorte qu'au lieu de jeter une machine obsolète l'utilisateur puisse la renouveler pièce par pièce, au rythme du progrès technique ou de l'usure.

Ceci implique à son tour **de considérer la normalisation comme un nouveau bien public**. C'est une question que l'on découvre dans des problèmes aussi simples que la réutilisation de bouteilles, mais qui offre des perspectives beaucoup plus prometteuses, en matière d'automobiles par exemple. Le président de Fiat n'a-t-il pas, il y a quelques mois, esquisqué l'idée d'usines de montage automobile

14 Voir Pierre Calame, « Les quotas territoriaux d'énergie » disponible sur le site de l'IRE (www.i-r-e.org).

15 Pour une présentation détaillée, voir Suren Erkman, *Vers une écologie industrielle. Comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle*, Editions Charles-Léopold Mayer, 2004. L'ouvrage peut être téléchargé dans son ensemble sur le site de l'éditeur (www.eclm.fr).

qui seraient des plates-formes à disposition de différents fabricants ? Rank Xerox a de son côté été pilote dans le domaine des photocopieuses. Une Région avec son parc de lycées peut piloter ce passage à une société d'utilisation.

11 Renforcer le système des soins avec la monnaie sociale

Dans les sociétés modernes, de moins en moins de familles assurent directement les soins des personnes âgées – pour de multiples raisons, dont la distance géographique n'est pas la moindre. Les deux alternatives classiques à ce modèle – les services achetés sur le marché ou financés collectivement par l'impôt – possèdent chacune leurs désavantages : la première est inabordable pour une partie de la population, la deuxième peut encore renforcer l'anonymat et souffre en outre de la pression sur les mécanismes de l'Etat-providence dans son ensemble, notamment à cause du vieillissement de la population. D'où l'intérêt des outils novateurs comme la monnaie sociale, qui reste fidèle à la logique de l'échange – où le lien est manifeste entre ce qu'on « paye » et ce qu'on reçoit – sans pour autant avoir recours à l'économie monétaire traditionnelle, donc sans exclure une partie de la population.

La monnaie sociale est utilisée pour échanger une ressource non monétaire, le temps. C'est cet échange du temps consacré aux activités sociales qui explique le succès des systèmes comme *fureai kippu* au Japon, dont le principe est très

simple : les personnes qui acceptent de s'occuper de personnes âgées à proximité de chez elles gagnent des « points » qui leur permettent ensuite d'acheter des soins personnalisés aux membres de leur propre famille, parfois à l'autre bout du pays¹⁶. Cet outil mérirait d'être testé dans les conditions françaises, et les collectivités territoriales pourraient en devenir le promoteur principal.

16 | Bernard Lietaer et Margrit Kennedy, *Monnaies régionales. De nouvelles voies vers une prospérité durable*, Editions Charles Léopold Mayer, 2009. L'ouvrage peut être téléchargé gratuitement sur le site de l'éditeur (www.eclm.fr).

Faire de la Région un acteur international

Les Régions, comme les grandes villes, sont des acteurs internationaux dont l'importance ne cesse de croître. Si leur importance ne cesse d'augmenter, c'est que le territoire, notamment la Région, est à la fois brique de base de la gouvernance de demain et l'acteur pivot de l'économie du xxie siècle.

A la différence des Etats, qui conçoivent le lien entre le local et le mondial comme un emboîtement de poupées russes, les Régions construisent la mondialisation en réseau. Il est ainsi remarquable d'observer la montée en régime du Comité des Régions européennes et le développement des délégations à Bruxelles des différentes Régions européennes, ou encore la mise en réseau de certaines régions, à travers l'appel de Belfort¹⁷ et le groupe des régions « R20 », pour faire face au changement climatique. Cependant, trop souvent l'action internationale des Régions se limite à une multiplication des jumelages ou à la défense des intérêts communs. C'est certainement nécessaire mais insuffisant.

Deux orientations méritent d'être promues : le renforcement du rôle du Comité des Régions européennes ; l'implication de la Région dans le dialogue entre sociétés du monde.

12 Renforcer l'implication des Régions dans le Comité des Régions européennes

En prenant l'initiative de publier le Livre blanc sur la gouvernance à multi-niveaux, le Comité des Régions s'est positionné comme un acteur majeur du renouvellement de la pensée européenne sur la gouvernance. Cette initiative mérite d'être prolongée par une implication plus forte des Régions dans les débats sur la gouvernance européenne, par exemple en diffusant largement et en mettant en débat le Livre blanc en question – mais aussi, plus généralement, en utilisant le relais du Comité des Régions pour susciter des débats de fond sur le projet européen et sur la place des Régions au sein de ce projet.

Un autre espace de débat mérite d'être investi à l'échelle européenne, celui qui fait suite au Livre vert sur la cohésion territoriale, rédigé par la Direction générale à l'action régionale.

13 Faire des Régions un acteur du dialogue de société à société entre régions du monde

Autrefois, les rapports entre sociétés étaient un peu à l'image de ces villages voisins qui pouvaient coopérer ou s'affronter, mais où chacun rentrait le soir

¹⁷ I « Les régions, une force pour le changement. Les régions se mobilisent pour la lutte contre le changement climatique », adopté par l'Assemblée des Régions d'Europe à Belfort, le 27 novembre 2009. Voir le site de l'Assemblée (www.aer.eu).

chez soi. Maintenant, nous sommes les colocataires d'un même appartement, appelés à vivre ensemble et à partager les installations communes. Les relations diplomatiques et le commerce ne suffisent plus à réguler les interdépendances – devenues irréversibles – qui nous lient avec les autres régions du monde. La société civile doit être associée à cette nouvelle manière de dialoguer ; c'est ce qui a été tenté avec le Forum China-Europa¹⁸, dont le Comité des Régions est un des partenaires stratégiques. Pour qu'un vrai dialogue puisse s'installer dans la durée, il faut qu'il s'enracine de part et d'autre dans des réalités concrètes, et la Région est un espace privilégié de cet enracinement. D'où l'idée que chaque région choisisse un petit nombre de thèmes autour desquels elle pourrait appuyer, dans la durée, le dialogue avec les représentants de la société chinoise.

18 | Pour une présentation détaillée du Forum Chine Europe : www.china-europa-forum.net.